



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
22 septembre 2016
Français
Original: anglais

Reprise de la septième session

Vienne, 14-16 novembre 2016

Point 4 de l'ordre du jour

Assistance technique

Assistance technique à l'appui de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. La pleine application de la Convention des Nations Unies contre la corruption représente un défi pour les États parties, qui doivent parfois modifier en profondeur leurs cadres législatif et politique, leurs dispositions institutionnelles et réorganiser leur système de justice pénale et leur fonction publique. La fourniture d'une assistance technique en réponse, notamment, aux besoins recensés par les États grâce au Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption est essentielle pour une application efficace et cohérente de la Convention.


2. La présente note donne un aperçu des mesures prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour répondre aux besoins d'assistance technique recensés et aux demandes formulées depuis la rédaction de la note du Secrétariat relative à l'assistance technique à l'appui de l'application de la Convention (CAC/COSP/2015/2), en vue de la sixième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenue à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) du 2 au 6 novembre 2015. Elle souligne certaines activités d'assistance technique mises en œuvre entre août 2015, date de la soumission de la note précédente, et août 2016.

II. Cadre de l'assistance et ressources disponibles

3. L'ONUDC a continué de mener un large éventail d'activités d'assistance technique conçues sur mesure aux niveaux mondial, régional et national et de mettre au point divers outils pour répondre aux demandes croissantes des États Membres.

V.16-06102 (F) 281016 311016



Merci de recycler 

Une assistance a été fournie dans le cadre du programme thématique d'action contre la corruption, la fraude économique et la criminalité liée à l'identité et au moyen de plusieurs projets d'envergure mondiale¹, régionale² ou nationale.

4. Conformément aux résolutions 3/4 et 4/1 de la Conférence, l'ONUSDC fournit une assistance technique aux fins de l'application de la Convention en tenant compte de l'importance d'assurer une prestation intégrée et coordonnée qui soit placée sous la conduite des pays et axée sur ces pays et en suivant une approche à trois niveaux (mondial, régional et national) pour promouvoir les synergies et l'efficacité. Dans sa résolution 6/1, la Conférence a souligné combien il importait de satisfaire les besoins prioritaires d'assistance technique recensés au cours des examens et invité les prestataires d'assistance technique à tenir compte de ces priorités en vue soit d'élaborer de nouveaux programmes propres à y répondre, soit de les incorporer dans les programmes en cours.

5. Un nombre croissant de pays achevant leurs examens, de nombreux besoins d'assistance technique concernant les chapitres III (Incrimination, détection et répression) et IV (Coopération internationale) de la Convention³ ont été recensés. De plus, l'assistance technique de l'ONUSDC a souvent été requise avant et pendant l'examen, soit pour le compléter et combler des lacunes de fond, soit pour répondre à des besoins révélés pendant l'examen.

6. L'ONUSDC a cherché à étendre sa présence dans le monde entier afin de pouvoir répondre aux demandes d'assistance technique. En plus des fonctionnaires en poste au siège, des agents sont affectés sur le terrain dans les régions où la demande est forte. Les bureaux extérieurs de l'ONUSDC exécutent en outre divers programmes nationaux consacrés à la lutte contre la corruption ou à des domaines apparentés.

7. Des conseillers en matière de lutte contre la corruption déployés sur le terrain servent de points de contact principaux pour la fourniture d'une assistance technique en la matière aux niveaux régional et national. Ils permettent le déploiement rapide de spécialistes au niveau des pays et des régions, ce qui facilite la fourniture sur place d'orientations aux États parties qui demandent une assistance pour renforcer la législation et les institutions et progresser ainsi dans l'application de la Convention. Ces conseillers sont bien placés pour cerner les besoins à l'échelle régionale et nationale et pour fournir une assistance ciblée aux niveaux national, sous-régional et régional, comme en témoigne le présent rapport. Ils jouent un rôle important pour renforcer la coordination régionale, encourager la coopération Sud-Sud, mobiliser tous les secteurs de la société et faciliter l'échange de bonnes pratiques, mettant ainsi durablement en place des échanges bilatéraux, multilatéraux et régionaux de connaissances et de compétences spécialisées.

¹ À savoir notamment les projets suivants: "Vers un régime mondial efficace de lutte contre la corruption", "Action commune en vue d'un régime mondial de lutte contre la corruption", le Programme de mentors pour la lutte contre la corruption et l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR).

² À savoir notamment le projet conjoint de l'ONUSDC et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la lutte contre la corruption dans le Pacifique et le Programme de l'ONUSDC pour le Sahel (2013-2017).

³ On trouvera des informations détaillées sur les besoins d'assistance qui sont ressortis des examens de pays dans une note établie par le Secrétariat à ce sujet (CAC/COSP/IRG/2016/13).

8. Actuellement, des conseillers régionaux sont en poste aux Fidji (pour le Pacifique), en Thaïlande (pour l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud), en Afrique du Sud (pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe), au Sénégal (pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre), en Égypte (pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord), au Panama (pour l'Amérique centrale et les Caraïbes) et en Autriche (pour les petits États insulaires en développement). Deux autres conseillers nationaux sont également en poste au Mozambique et en El Salvador. La réduction des ressources extrabudgétaires disponibles pour financer certains de ces postes pourrait conduire l'ONUSDC à modifier le programme des conseillers régionaux au cours de l'année qui vient.

III. Coordination et coopération dans la prestation de l'assistance technique

9. L'augmentation de la demande d'assistance technique a conduit l'ONUSDC à établir des priorités et des stratégies pour la fourniture de cette assistance en coordonnant ses efforts et en coopérant avec d'autres prestataires d'assistance et les organisations internationales.

10. L'ONUSDC a également continué de contribuer aux débats d'orientation en matière de lutte contre la corruption et de développement dans les forums régionaux et internationaux. Au sein du système des Nations Unies, l'ONUSDC a participé activement aux discussions sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne la définition d'indicateurs mesurables pour l'objectif 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

11. Lorsqu'il élabore et met en œuvre ses projets et programmes d'assistance technique en matière de lutte contre la corruption, l'ONUSDC s'efforce d'éviter les doubles emplois et de créer des synergies avec des entités appartenant ou non au système des Nations Unies. On mentionnera à titre d'exemple le partenariat qu'il a noué avec la Banque mondiale dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) ainsi que les projets qu'il met en œuvre conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la région du Pacifique et à l'échelle mondiale.

12. De plus, l'ONUSDC coopère et coordonne ses efforts avec plusieurs autres organisations internationales, à savoir l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association internationale des autorités anti-corruption (IAACA), le Groupe des Sept et le Groupe des Vingt, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Académie internationale de lutte contre la corruption, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Secrétariat du Commonwealth, Eurojust, la Communauté des Caraïbes, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'International Centre for Asset Recovery, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Groupe d'États contre la

corruption du Conseil de l'Europe, le Basel Institute on Governance, Transparency International et l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption (GOPAC).

13. L'ONUSDC a participé à la vingt-deuxième réunion du Groupe de travail anticorruption et protransparence de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), tenue à Lima en février 2016 et au Pathfinder Dialogue III de l'APEC, qui a eu lieu en août 2016.

14. L'ONUSDC a également poursuivi sa coopération avec la GOPAC afin d'appuyer l'action menée par les parlementaires dans la lutte contre la corruption, notamment en participant à la sixième Conférence de la GOPAC et à une manifestation spéciale tenue en marge de la Conférence des États parties en novembre 2015. En outre, des ateliers s'adressant aux députés ont été organisés conjointement par l'ONUSDC, le PNUD et la GOPAC aux Fidji en 2015 et aux Fidji, aux Îles Cook, à Kiribati, à Nauru et aux Palaos en 2016 pour mieux faire connaître la Convention et le rôle des parlements en matière de suivi de son application. Des codes de conduite spécialisés à l'intention des parlementaires et des dirigeants ont été examinés et élaborés. L'ONUSDC a également apporté un appui à la Commission indépendante contre la corruption de Maurice pour la rédaction d'un code de conduite spécialisé à l'usage des parlementaires. À Nauru, l'ONUSDC a appuyé les efforts en faveur de l'adoption d'un code de conduite à l'usage des parlementaires, qui a été approuvé par le Parlement nauruan.

15. L'ONUSDC a poursuivi son partenariat avec l'Association internationale du barreau et soutenu ses travaux de recherche sur l'intégrité des juges. L'Office a assisté à une réunion d'experts à Londres et participé à une table ronde sur l'intégrité des juges lors de la Conférence annuelle que l'Association a tenue en octobre 2015. Il a également participé au sixième Forum annuel des juges et des avocats de Genève organisé par la Commission internationale de juristes en décembre 2015 et a fourni des éléments sur la responsabilité des juges et la lutte contre la corruption en vue de l'élaboration d'un guide pratique sur le sujet.

16. En octobre 2015, l'ONUSDC a participé à la réunion annuelle du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption et a contribué à l'élaboration de sa stratégie pour 2016-2019.

17. L'ONUSDC coopère aussi étroitement avec plusieurs organismes et entités du secteur privé, notamment le Pacte mondial des Nations Unies, le Business-20 et le Forum économique mondial. En octobre 2015, l'ONUSDC a participé à un débat de haut niveau à Berlin, lors d'une conférence sur l'avenir de la responsabilité des entreprises à l'égard du développement durable et le Pacte mondial en Europe, organisée par la Fondation du réseau allemand du Pacte mondial. En coopération avec le Réseau sur la responsabilité sociale des entreprises de l'ASEAN, l'ONUSDC a appuyé l'organisation de la réunion annuelle de 2016 du groupe de travail régional sur l'intégrité des entreprises de l'ASEAN.

18. L'ONUSDC a également poursuivi, avec l'appui de l'École des cadres du système des Nations Unies, son initiative conjointe avec le PNUD tendant à intégrer la lutte contre la corruption dans la planification de l'aide au développement de l'ONU. L'ONUSDC et le PNUD ont organisé des ateliers de renforcement des capacités pour aider les équipes de pays du système des Nations Unies à intégrer des

mesures de lutte contre la corruption dans les programmes des Nations Unies aux Philippines, en République de Moldova et en Ukraine.

IV. Quelques exemples d'assistance technique fournie

A. Aide au processus de ratification de la Convention ou d'adhésion à celle-ci

19. L'ONUSUDC a continué de promouvoir l'adhésion à la Convention et sa ratification en menant des campagnes de sensibilisation et de promotion ciblées à destination des gouvernants et des législateurs et en proposant une assistance technique à des pays qui ne sont pas encore parties. Les Tuvalu ont adhéré à la Convention le 4 septembre 2015 et la Nouvelle-Zélande l'a ratifiée le 1^{er} décembre 2015.

20. Le travail de sensibilisation et les ateliers organisés par l'ONUSUDC sur la ratification de la Convention ont incité de nombreux pays à prendre des mesures pour ratifier la Convention ou pour y adhérer, en particulier en Asie, dans les Caraïbes et dans la région Pacifique. Afin d'appuyer les efforts de sensibilisation dans les Caraïbes, un deuxième atelier régional a récemment été assuré en amont de la ratification pour la Barbade, Belize, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les Grenadines, en coordination avec le secrétariat de la Communauté des Caraïbes. Des ateliers sur la ratification ont également été tenus pour le Samoa et les Tonga, ce qui a abouti à la mise en place d'une commission permanente de lutte contre la corruption aux Tonga chargée, entre autres, des questions concernant l'adhésion à la Convention.

B. Outils d'assistance technique visant à faciliter la fourniture d'une assistance

21. Au niveau mondial, l'ONUSUDC a continué d'élaborer et de diffuser des guides, des manuels et d'autres outils qui répondent aux besoins des professionnels de la lutte contre la corruption concernant certains aspects, difficultés, politiques et bonnes pratiques en rapport avec l'application de la Convention.

22. Le *Guide de ressources sur les bonnes pratiques en matière de protection des personnes qui communiquent des informations* a été diffusé en marge de la Conférence des États parties tenue en novembre 2015 et aide les États parties à mettre en œuvre l'article 33 et le paragraphe 4 de l'article 8 de la Convention. Il est disponible en anglais et en français et est en cours de traduction vers l'arabe et l'espagnol. En outre, le guide pratique sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la corruption (*National Anti-Corruption Strategies: A Practical Guide for Development and Implementation*) a été rendu public à la sixième session de la Conférence en novembre 2015 et a déjà été téléchargé 6 048 fois. Il est actuellement en cours de traduction en arabe, espagnol et français.

23. Pour répondre aux besoins des petits États insulaires, l'Office a poursuivi l'élaboration d'un guide sur mesure de ressources sur les difficultés rencontrées et les nouvelles pratiques concernant la passation des marchés et la corruption dans ces États, qui sera achevé à la fin de 2016.

24. Le *Guide d'application et cadre d'évaluation pour l'article 11 de la Convention des Nations Unies contre la corruption* a été traduit en arabe, en espagnol et en français. Ce guide et d'autres publications sur l'intégrité des juges ont été téléchargés près de 20 000 fois au cours de l'année écoulée.

25. En janvier 2016, l'ONUSUDC a lancé une nouvelle formation en ligne sur la lutte contre la corruption, composée de deux modules distincts. Le premier, un module d'introduction au sujet, donne une vue d'ensemble de la Convention. Le second, sur la prévention, permet d'acquérir des connaissances plus avancées sur les mesures de prévention de la corruption. Ces modules sont actuellement disponibles en anglais et en arabe et sont en cours de traduction en espagnol et en français⁴.

26. L'outil interactif d'apprentissage en ligne pour le secteur privé, intitulé "La lutte contre la corruption" est désormais disponible dans 21 langues. Il a été mis au point conjointement par l'ONUSUDC et le Pacte mondial des Nations Unies pour permettre au secteur privé de mieux connaître la Convention contre la corruption et le dixième principe du Pacte mondial contre la corruption. Jusqu'à présent, plus de 200 000 utilisateurs ont suivi cette formation et plus de 180 000 ont réussi avec succès l'évaluation de fin de cours et obtenu leur certificat⁵.

27. En partenariat avec la Slovaquie et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, l'ONUSUDC a publié, en mai 2016, une note d'orientation technique intégrée sur la criminalité transnationale organisée et la réforme du secteur de la sécurité. Cette note, rédigée sous la direction de l'Office, a été approuvée par les membres de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité et avait pour objet d'aider les praticiens à intégrer des mesures de lutte contre la criminalité organisée et la corruption à la réforme du secteur de la sécurité.

28. Le succès du portail TRACK (plate-forme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption), mis au point par l'ONUSUDC en 2012, s'est confirmé. Entre août 2015 et août 2016, 55 530 pages ont été consultées sur le portail. Sa bibliothèque juridique contient des lois, de la jurisprudence et des renseignements sur les autorités anticorruption provenant de plus de 176 États et rassemble actuellement un total de 56 068 dispositions légales. Le portail TRACK héberge en outre l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption ainsi qu'un portail consacré au secteur privé.

Intégrité dans le sport

29. L'ONUSUDC a continué de collaborer avec le Comité international olympique (CIO) et l'International Centre for Sport Security sur un certain nombre de projets et d'initiatives. En collaboration avec le CIO, il a mené une vaste étude sur l'incrimination de la manipulation de compétitions sportives et a publié en juin 2016 le document "Model Criminal Law Provisions for the Prosecution of Competition

⁴ La formation est disponible en anglais sur www.unodc.org/elearning/frontpage.jsp.

⁵ <http://thefightagainstcorruption.org/certificate/>.

Manipulation: Booklet for Legislators” (Dispositions pénales types relatives aux poursuites engagées dans le cadre de la manipulation des compétitions: Guide du législateur). Le *Resource Guide on Good Practices in the Investigation of Match-Fixing* (guide de bonnes pratiques dans le domaine des enquêtes sur le trucage de matchs), qu’il a mis au point avec l’appui de l’International Centre for Sport Security afin d’aider les représentants des forces de l’ordre et les organisations sportives à enquêter sur ce problème répandu, sera lancé en août 2016.

30. Sur la base de son manuel intitulé *Une stratégie pour prévenir la corruption lors des grands évènements publics*, l’ONUDDC a établi un programme de formation destiné à fournir à tous les acteurs concernés les connaissances et les outils nécessaires pour faire face à la menace que représente la corruption dans l’organisation d’une grande manifestation publique, conformément aux bonnes pratiques internationales. Les supports de formation sont disponibles en anglais sur le site Web de l’ONUDDC et une version russe sera ajoutée dans le courant de l’année 2016.

31. Des discussions sont en cours avec un certain nombre d’organisations sportives pour renforcer la coopération dans les domaines liés à la prévention, la répression et l’éducation. En juin 2016, dans le cadre d’un atelier sur la lutte contre la criminalité dans le sport conjointement organisé par le CIO et INTERPOL, l’ONUDDC a dispensé une formation à des procureurs et représentants des forces de l’ordre brésiliens. Au Panama, l’ONUDDC a apporté son appui à la préparation d’une évaluation de la menace du blanchiment d’argent dans le secteur du football.

C. Aide à l’identification des lacunes et des besoins d’assistance technique dans l’application de la Convention

32. Conformément aux termes de référence et aux lignes directrices du Mécanisme d’examen, l’ONUDDC a organisé des stages de formation pour permettre aux points de contact des États parties examinés et aux experts gouvernementaux des États examinateurs de se familiariser avec la Convention et la méthodologie du processus d’examen.

33. Au cours de l’année écoulée, l’ONUDDC a apporté une aide à plusieurs pays pour préparer le deuxième cycle d’examen du mécanisme en remplissant la liste de contrôle pour l’auto-évaluation se rapportant aux chapitres II et V de la Convention, notamment aux Fidji, aux Îles Cook, aux Îles Marshall, aux Îles Salomon, à Kiribati, à Maurice, à la Micronésie (États fédérés de), à Nauru, aux Palaos, à la République-Unie de Tanzanie et au Vanuatu. En El Salvador, l’ONUDDC a apporté une assistance pour procéder à l’auto-évaluation au regard des chapitres II et V de la Convention en vue de promouvoir des modifications législatives pour remédier aux lacunes constatées avant l’examen et d’utiliser les conclusions comme base pour l’élaboration d’une stratégie nationale de lutte contre la corruption.

34. Les enseignements tirés ont amené l’ONUDDC à adopter une démarche visant à collaborer plus activement avec les pays au suivi des examens. Des plans d’action nationaux définissant des priorités ont été élaborés à partir des conclusions des examens et servent de trame à l’élaboration de programmes d’assistance technique visant à lutter contre la corruption dans plusieurs pays.

35. L'ONUSDC a cherché à associer la communauté de l'assistance technique dans son ensemble au suivi des examens. Des donateurs ou des groupes de coordination des donateurs ont souvent été invités à participer au dialogue noué pendant les visites de pays ou lors de réunions ultérieures. Cela a permis de leur faire mieux comprendre les besoins d'assistance technique recensés au cours du processus d'examen.

36. Au Ghana, par exemple, l'ONUSDC a organisé une conférence rassemblant des responsables de plusieurs institutions de lutte contre la corruption, des ministères, des représentants de la société civile et des partenaires du développement afin d'élaborer un plan d'action pour résoudre les problèmes mis en évidence au cours du processus d'examen de l'application. À Sri Lanka, l'ONUSDC a contribué à l'organisation d'un atelier destiné aux décideurs et aux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux visant à hiérarchiser les mesures nécessaires et à préciser les institutions, les ressources et les délais pertinents pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de l'application.

D. Assistance législative en vue de l'incorporation des dispositions de la Convention dans la législation nationale

37. L'ONUSDC reçoit régulièrement des demandes d'États souhaitant améliorer leur législation en matière d'action préventive et de lutte contre la corruption, notamment sur la base des recommandations formulées dans le cadre des examens de pays. Dans le Pacifique, par exemple, l'ONUSDC a apporté son aide aux Îles Salomon pour la rédaction de leurs lois et politiques relatives au droit à l'information et d'un nouveau projet de loi anticorruption. L'ONUSDC a également aidé, d'une part, les Fidji et les Palaos à réviser leurs lois et procédures relatives à l'accès à l'information, d'autre part, le Vanuatu à sensibiliser au projet de loi et à la politique sur le droit d'accès à l'information. Au Cambodge, l'ONUSDC a facilité les consultations entre les parties prenantes nationales pour l'élaboration d'un code de déontologie de l'administration publique.

38. Le projet pour la lutte contre la corruption dans le Pacifique mené conjointement par l'ONUSDC et le PNUD a permis de détacher un juriste auprès du Ministère de la justice des États fédérés de Micronésie et un spécialiste du droit à l'information au Vanuatu avec un cofinancement du Gouvernement.

39. Au Burkina Faso, l'ONUSDC a appuyé les efforts du Gouvernement de transition visant à renforcer son organisme de lutte contre la corruption en facilitant l'évaluation institutionnelle par les chefs des autorités de lutte contre la corruption du Niger et du Sénégal. À la suite de cette évaluation, l'Office a appuyé l'élaboration d'un nouveau cadre juridique, notamment en organisant un atelier auquel ont participé des experts juridiques d'institutions similaires de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Niger et du Sénégal. Le projet de loi, adopté en 2016, a abouti à plusieurs réformes, qui ont permis de renforcer les pouvoirs d'enquête et l'indépendance de l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption.

40. À la demande de l'Autorité indépendante mongole de lutte contre la corruption, l'ONUSDC a prodigué des conseils sur la loi nationale relative à

l'amnistie. Le Parlement mongole a par la suite décidé d'exclure des mesures d'amnistie un certain nombre d'infractions liées à la corruption.

41. L'ONUSUDC a aidé l'Autorité de transparence et d'accès à l'information du Panama à élaborer et à soumettre un projet de loi sur les déclarations de patrimoine et l'enrichissement illicite en organisant 10 séances de travail animées par des acteurs très divers d'institutions publiques et de la société civile. En 2015 et 2016, l'Office a en outre contribué à l'organisation de plusieurs sessions de rédaction de textes législatifs pour apporter des modifications au Code uniforme d'éthique et au Code pénal du Panama. Ces modifications s'inscrivaient dans le cadre d'une loi plus générale contre la corruption qui est actuellement en cours d'élaboration par le cabinet de la Vice-Présidente du Panama. De même, en 2016, l'ONUSUDC a appuyé la rédaction d'un projet de loi sur les services de renseignement contenant des dispositions contre la corruption.

42. En 2016, l'ONUSUDC a organisé une série d'ateliers de rédaction législative en République dominicaine pour favoriser la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen d'application en modifiant certaines parties du Code pénal et de la loi contre la corruption transnationale. Cela a permis d'aboutir à un projet de loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la coopération internationale au sens du chapitre IV de la Convention. En outre, des commentaires et suggestions ont été formulés au sujet du projet de loi sur la confiscation d'avoirs sans condamnation, adopté en juillet 2016, à la demande du Sénat.

43. En El Salvador, en juillet 2016, l'ONUSUDC a contribué à la création d'une équipe spéciale de rédaction de lois en vue d'élaborer les premières lois relatives à l'entraide judiciaire et à l'extradition. L'Office a également contribué à l'organisation d'un atelier de rédaction législative au Guatemala en mars 2016 pour modifier la loi sur la probité.

E. Aide au renforcement des cadres institutionnels et politiques nationaux ainsi que des capacités des autorités nationales pour prévenir et combattre efficacement la corruption

Enquêtes et poursuites en matière de corruption

44. L'ONUSUDC a dispensé une formation complète visant à renforcer les capacités des institutions spécialisées à instruire et poursuivre efficacement les faits de corruption. Cette formation était consacrée à des thèmes tels que la gestion des enquêtes, les opérations de perquisition et de saisie, l'analyse de documents, les enquêtes financières, les audits, les techniques d'enquête spéciales, les techniques d'interrogatoire, l'expertise comptable judiciaire, les techniques de plaidoirie et la gestion des dossiers.

45. L'Office a également dispensé une formation sur les techniques d'analyse financière aux cellules de renseignement financier de plusieurs États. La cellule de renseignement financier des Fidji a notamment encadré celles des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, de la Micronésie (États fédérés de), de Nauru et des Palaos pour les aider à renforcer leurs capacités de lutte contre le blanchiment d'argent. Dans plusieurs pays, l'ONUSUDC a contribué au renforcement des capacités de détection des infractions de blanchiment d'argent, d'enquêtes et de poursuites en la matière. L'Office et l'Association des institutions supérieures de contrôle des

finances publiques du Pacifique ont lancé un programme pilote d'échange pour les services d'audit des Fidji et de Kiribati. L'ONUSUDC a également dispensé, à l'intention de la Direction générale de la Bourse du Panama, une formation sur la transparence, le blanchiment d'argent et les causes de la corruption.

46. Le Mozambique a bénéficié d'un appui continu et une formation a notamment été dispensée aux procureurs et magistrats sur les éléments constitutifs d'infractions de corruption et les techniques de lutte contre le blanchiment d'argent utilisées dans les affaires de corruption. Cette formation a ensuite été complétée par la mise à disposition sur place d'un mentorat et de services consultatifs portant sur des cas pratiques précis d'enquêtes pénales.

47. Un programme de formation consacré à la conduite d'enquêtes sur des cas de corruption, au blanchiment d'argent et au recouvrement d'avoirs a été mis au point au Panama afin de servir d'outil à l'organisme de formation des procureurs. Il a permis d'engager de nouvelles poursuites pour corruption et blanchiment d'argent. En 2016, l'ONUSUDC a également dispensé une formation sur la prévention et la détection du blanchiment d'argent au service de contrôle et de réglementation des entités non-financières récemment créé au Panama et chargé de la surveillance des casinos, des agents immobiliers, des zones franches, des notaires et des avocats. En El Salvador, l'Office a organisé une formation sur le blanchiment d'argent à l'intention des procureurs et des forces de police, y compris les chefs des cellules spécialisées compétentes.

48. Au niveau régional, l'ONUSUDC a organisé, en avril 2016, un atelier à l'intention de pays d'Asie du Sud-Est sur la protection des lanceurs d'alerte et des témoins. Des ateliers similaires se sont tenus pour les petits États insulaires en développement en juin 2016 et pour les pays d'Afrique de l'Ouest en septembre 2016, à l'appui des efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. En mai 2016, en Croatie, l'Office a également participé à un événement organisé par l'Initiative régionale contre la corruption. Au niveau national, l'ONUSUDC a contribué à un atelier organisé en octobre 2015 par Transparency International dans l'ex-République yougoslave de Macédoine pour examiner le projet de loi sur les lanceurs d'alerte qui a ensuite été adopté. L'ONUSUDC a également apporté une assistance à la rédaction d'une loi sur la protection des lanceurs d'alerte aux Îles Salomon, pour donner suite à une recommandation issue du processus d'examen de l'application de la Convention.

49. En El Salvador, un programme national d'une durée de trois ans a été mis au point suite aux recommandations issues du premier cycle d'examen et en préparation du deuxième cycle. Il a permis d'améliorer la coopération interinstitutions: des réunions ont été organisées régulièrement pour favoriser l'élaboration et l'adoption de politiques de lutte contre la corruption et d'un cadre juridique en la matière. L'ONUSUDC a également apporté son aide à la rédaction d'un manuel sur les modes opératoires normalisés à l'intention de la nouvelle section chargée de la responsabilité professionnelle au sein du système judiciaire.

50. Dans le cadre de projets de lutte contre la corruption en Indonésie, l'ONUSUDC a continué d'apporter son soutien aux services de détection et de répression, notamment la Commission pour l'éradication de la corruption, afin de renforcer les capacités, le professionnalisme et la transparence. En 2016, l'Office, en collaboration avec l'Alliance pour l'intégrité, a dispensé une formation à la

Commission nationale pour l'éradication de la corruption et la promotion de l'intégrité des entreprises visant à mettre au point une stratégie pour renforcer le rôle du secteur privé dans la lutte contre la corruption.

51. Depuis 2014, l'ONUSDC aide le Timor-Leste à renforcer les capacités et le professionnalisme de la Commission contre la corruption et d'autres services de détection et de répression grâce à des programmes de formation spécialisés ainsi qu'à élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption tout en consolidant les politiques et la législation du pays dans ce domaine. En 2016, l'ONUSDC a réalisé une évaluation des capacités pour la Commission en vue de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen d'application.

52. En Égypte, l'ONUSDC a continué d'apporter son aide pour renforcer le cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption, dans le cadre de la stratégie nationale mise en place dans ce domaine. Cette assistance avait pour objectif d'accroître la capacité de l'État à détecter les affaires de corruption et à engager des poursuites, ainsi qu'à assurer le recouvrement des avoirs volés. En mars 2016, l'Office a organisé un atelier visant à examiner la situation et renforcer la capacité du pays en matière d'évaluation, de suivi et de communication d'informations sur la mise en œuvre et l'impact de la stratégie égyptienne de lutte contre la corruption.

53. L'ONUSDC a continué d'aider le Nigéria dans le cadre d'un projet de lutte contre la corruption visant à apporter un soutien efficace pour la coordination, la formulation des politiques et l'élaboration des lois, grâce à une approche s'appuyant sur des données concrètes; à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles au sein des principaux organismes anticorruption, de la police et des autorités judiciaires, en mettant l'accent sur la coopération; et à renforcer les responsabilités, la transparence et l'engagement de la société civile dans la lutte contre la corruption.

54. En Afghanistan, l'ONUSDC a entrepris, en avril 2015, un projet visant à actualiser le cadre normatif et stratégique existant de lutte contre la corruption, en appuyant les efforts déployés pour rendre les dispositions pénales nationales conformes à la Convention, pour élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption qui soit à jour et pour instaurer un cadre de coordination stratégique interinstitutions. Dans ce cadre, l'Afghanistan a bénéficié d'une assistance technique et d'une formation en vue de la révision et de la modification du nouveau Code pénal pour qu'il soit conforme à la Convention.

55. Au Paraguay, l'ONUSDC a contribué à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption destinée au secteur public et visant à prévenir, détecter et combattre la corruption au sein des organismes publics; cette stratégie est actuellement en attente d'approbation par le Gouvernement. Au Panama, l'ONUSDC a soutenu la création de l'Académie régionale de lutte contre la corruption pour l'Amérique centrale et les Caraïbes; il a également fourni des services d'assistance technique et de formation aux pays de la région. En Colombie, l'Office a aidé les pouvoirs publics à renforcer le régime juridique et réglementaire sur lequel ils s'appuient en matière de lutte contre la corruption, en proposant des formations aux techniques d'enquête.

56. L'ONUSDC a apporté son aide à la République-Unie de Tanzanie pour définir des priorités en matière de suivi des recommandations issues de l'examen et planifier ce processus. L'amélioration des techniques de plaidoirie ayant été

considérée comme une priorité, l'ONUSDC a mis en place une série d'activités de renforcement des capacités à l'intention des procureurs et magistrats, qui auraient permis d'améliorer la recevabilité des preuves écrites lors de procès dans le cadre d'affaires de corruption.

Prévention de la corruption

57. Le Secrétaire général a reçu des notifications de 101 États parties, qui y désignaient 172 autorités compétentes susceptibles d'aider d'autres États parties à mettre au point et à appliquer des mesures spécifiques de prévention de la corruption, comme l'exige le paragraphe 3 de l'article 6 de la Convention. Une liste actualisée des autorités compétentes et administrations publiques est disponible dans un répertoire en ligne (www.unodc.org/comppauth_uncac/en/index.html).

58. Au niveau national, des conseils spécialisés ont été fournis à l'Afghanistan, au Burkina Faso, à l'Éthiopie, au Guatemala, aux Îles Salomon, à la Somalie et au Timor-Leste concernant l'organisation, le rôle et les pouvoirs des organes de lutte contre la corruption ainsi que l'élaboration de lois visant à mettre en place ce type d'organe.

59. Dans le contexte de l'appui qu'il fournit aux organes anticorruption et à d'autres parties prenantes, l'Office a continué de favoriser et de soutenir la coopération Sud-Sud et l'échange de connaissances. Dans le cadre du projet anticorruption mené conjointement par l'ONUSDC et le PNUD dans le Pacifique, des responsables de la lutte contre la corruption de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Timor-Leste ont participé aux discussions qui se sont tenues avec le Gouvernement des Îles Salomon sur la mise en place dans le pays d'un organe anticorruption. L'ONUSDC a également aidé les organes de lutte contre la corruption à élaborer des stratégies de renforcement des capacités au Cambodge, en Indonésie, en République démocratique populaire lao et au Myanmar.

60. En décembre 2015, l'ONUSDC a contribué au lancement d'un nouveau projet de lutte contre la corruption en Colombie afin d'aider le secteur privé à renforcer ses efforts de prévention et de lutte contre la corruption et à coopérer avec le secteur public pour promouvoir un environnement de marché plus compétitif et plus transparent.

61. Depuis août 2015, l'ONUSDC a aidé 12 États parties à élaborer ou réviser des stratégies de lutte contre la corruption. En particulier, il a organisé un atelier sur le sujet et fourni une assistance à la rédaction d'une loi et d'une stratégie dans ce domaine aux Îles Salomon et au Vanuatu. Il a appuyé la mise en place de stratégies de ce type en Afghanistan, en El Salvador, en Hongrie, aux Îles Cook, au Nigéria, au Panama et en Ukraine. L'Office a également aidé les autorités tunisiennes à planifier les mesures à prendre pour mettre la dernière main au projet de stratégie nationale de lutte contre la corruption, qui vise à donner effet aux recommandations issues de l'examen de l'application. Il a en outre apporté son concours à la Commission anticorruption de la Namibie pour l'examen et la révision de sa stratégie de prévention de la corruption.

62. En janvier 2016, l'ONUSDC a appuyé la tenue du séminaire sur la transparence organisé par le Panama et le Réseau latino-américain pour la transparence et l'accès à l'information en présentant des bonnes pratiques en la matière. À Maurice, en août 2015, l'ONUSDC a dispensé une formation approfondie aux agents chargés des

questions d'intégrité en vue d'examiner les problèmes liés à l'éthique et d'alimenter un outil, qui sera achevé d'ici à la fin de 2016. Dans le cadre du projet conjoint PNUD-ONUDC de lutte contre la corruption dans le Pacifique, un consultant national a été nommé à la Commission parlementaire des comptes publics du Vanuatu pour l'aider à remplir son rôle et à s'acquitter de ses responsabilités.

63. L'ONUDC a apporté son aide à l'Algérie, à l'Égypte et à l'État de Palestine pour moderniser et perfectionner leurs systèmes de déclaration de patrimoine. Au Panama, l'Office a organisé une série de mini-ateliers à l'intention de l'équipe spéciale interinstitutions chargée de rédiger des textes législatifs en vue de renforcer la capacité des agents concernés à modifier la loi relative aux déclarations de patrimoine. En janvier 2016, il a animé pour les autorités d'El Salvador un atelier sur les différentes pratiques suivies en matière de déclaration de patrimoine, compte tenu du fait qu'un recours constitutionnel avait été introduit concernant la loi sur la probité récemment adoptée. Au Guatemala, en mars 2016, l'ONUDC a organisé, à l'intention du personnel du Bureau du Contrôleur général, un atelier qui traitait des différentes pratiques suivies en matière de déclaration de patrimoine et de détection de l'enrichissement illicite dans le monde. En juillet 2016, un atelier similaire a été organisé pour les autorités grenadiennes, dans la perspective du référendum sur une nouvelle Constitution contenant des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

64. L'ONUDC a continué à mettre en œuvre des projets nationaux portant notamment sur l'intégrité des juges dans des pays comme l'Égypte, l'Éthiopie, le Nigéria et la Tunisie. Au Kosovo⁶, l'ONUDC a, en avril 2016, mené à bien un projet visant à aider l'appareil judiciaire et le ministère public à renforcer leur capacité à traiter les questions relatives à l'intégrité, à l'éthique professionnelle et aux enquêtes disciplinaires et améliorer la coordination interinstitutions aux fins de la lutte contre la corruption.

65. Un nouveau projet, qui comprend un volet sur l'intégrité des juges et des services de poursuite, a été lancé en El Salvador. En Égypte, par exemple, les Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire et d'autres normes internationales ont servi de base aux activités de renforcement des capacités et à l'élaboration d'un code de conduite qui a été adopté par le pouvoir judiciaire. Au Myanmar, il a appuyé une évaluation des dispositifs mis en place pour garantir l'intégrité des juges ainsi que la formulation de recommandations touchant la révision du Code d'éthique judiciaire et la création d'une commission judiciaire.

66. En 2016, l'ONUDC a lancé un nouveau projet mondial pour renforcer l'intégrité du système judiciaire et aider les États à appliquer l'article 11 de la Convention et les Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire. Ce projet vise notamment à mettre en place un réseau mondial pour l'intégrité de la justice, constitué de membres éminents des systèmes judiciaires du monde entier et à mobiliser les compétences et l'expérience des associations nationales et régionales de juges, procureurs et agents de l'administration judiciaire. Dans le prolongement de la réunion régionale sur l'intégrité de la justice tenue à Amman en juillet 2016 à l'intention des États du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, l'ONUDC a coparrainé la cinquième réunion ministérielle du Réseau arabe pour le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption, qui s'est tenue en septembre 2016 en

⁶ Toute référence au Kosovo dans le présent document d'information doit s'entendre au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Tunisie. D'autres réunions régionales seront organisées en 2016 au Panama et en Thaïlande afin d'aborder les défis régionaux et les priorités en matière d'intégrité des systèmes judiciaires et mettre en place et développer un réseau mondial sur l'intégrité de la justice.

67. Au Kenya, au Panama, en Tunisie et au Viet Nam, l'ONUSDC a soutenu des projets visant à renforcer l'intégrité des services de police et à adopter des mesures de lutte contre la corruption de leurs agents, notamment en élaborant des codes de conduite à l'échelle nationale. En El Salvador, l'ONUSDC a contribué à la rédaction de procédures opérationnelles normalisées pour la section chargée de la responsabilité professionnelle qui avait été nouvellement créée au sein de la Police nationale civile, ainsi que de procédures régissant toute action conjointe entre la police et les forces de défense. En Tunisie, l'ONUSDC a dispensé une formation à l'intention des forces de l'ordre sur l'intégrité et les moyens d'améliorer le régime déontologique au sein des forces de police.

68. En octobre 2015, l'ONUSDC et la Police nationale du Niger ont accueilli une réunion régionale pour les pays de la région du Sahel qui portait sur la lutte contre la corruption, notamment dans les services de police. L'Office a également participé à une conférence régionale organisée en mars 2016 par l'Inspection générale de la Police nationale du Panama sur les bonnes pratiques suivies et les nouvelles initiatives prises dans le domaine de la prévention de la corruption.

69. L'ONUSDC a organisé plusieurs activités de formation sur la corruption au sein des services de douane. En février 2016, le Panama a accueilli un atelier sur la lutte contre la contrebande et le renforcement des mesures anticorruption en Amérique centrale, auquel ont assisté diverses parties prenantes, notamment des représentants des autorités nationales douanières, maritimes et chargées du canal, qui sont ainsi en mesure de mieux comprendre l'intérêt de la cartographie des risques de corruption. Des ateliers similaires ont été organisés en mars à l'intention des représentants du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. En juillet et août 2016, l'ONUSDC a également proposé deux mini-ateliers sur le rôle de la corruption dans la traite des personnes à l'intention des forces de l'ordre à la Grenade et des procureurs au Panama.

70. L'ONUSDC a poursuivi l'élaboration d'un manuel sur les mesures de lutte contre la corruption dans les prisons qui sera bouclé d'ici à la fin de 2016. Dans le cadre d'un projet sur les prisons au Panama, il a continué d'aider les services de contrôle du système pénitentiaire à prendre des mesures pour prévenir et détecter la corruption et enquêter dans ce domaine. Il prévoit en outre de mener des activités de lutte contre la corruption avec les autorités pénitentiaires à Cabo Verde et au Niger.

Jeunesse, éducation et société civile

71. L'ONUSDC a continué de promouvoir la participation de la société civile, des médias et des jeunes aux initiatives de lutte contre la corruption. Au niveau régional, l'ONUSDC et le PNUD ont lancé en décembre 2015 le premier atelier de lutte contre la corruption s'adressant aux organisations de la société civile du Pacifique, qui a porté sur l'engagement citoyen, la responsabilité sociale, la Convention et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, des ateliers nationaux sur le thème de l'intégrité ont été organisés avec des fédérations d'organisations non gouvernementales aux Fidji, aux Îles Marshall, aux Îles

Salomon, à Kiribati, en Micronésie (États fédérés de), à Nauru, aux Palaos, au Samoa, aux Tonga, aux Tuvalu et au Vanuatu.

72. Afin de renforcer les capacités de la société civile à contribuer à la Convention et à l'examen de son application, l'ONUSUDC et la Coalition de la société civile pour la Convention, qui regroupe plus de 360 organisations de la société civile, ont formé 248 représentants de la société civile issus de 96 pays. Le dernier atelier multipartite s'est tenu en septembre 2016 à l'Académie internationale de lutte contre la corruption, à Laxenburg (Autriche).

73. L'ONUSUDC et le PNUD ont beaucoup collaboré avec le Conseil de la jeunesse de la région et les organisations et conseils nationaux de la jeunesse pour sensibiliser le public à la corruption. Un spécialiste de la jeunesse du Pacifique a été engagé dans le cadre du projet ONUDC-PNUD compte tenu du succès rencontré par le premier Forum de la jeunesse du Pacifique contre la corruption. Des activités et ateliers sur le thème de l'intégrité ont été organisés pour les jeunes aux Fidji, à Kiribati, au Samoa, aux Tonga, aux Tuvalu et au Vanuatu, et des groupes actifs de jeunes s'occupant de lutte contre la corruption ont été créés à Kiribati et aux Tonga.

74. En mars 2016, l'ONUSUDC a apporté son soutien à la Commission indépendante contre la corruption de Maurice en organisant une simulation de conférence des États parties à la Convention à l'intention de lycéens de 45 établissements. Cet événement a permis de mieux faire connaître le sujet et d'adopter une résolution fictive qui a été soumise en tant que document de séance au Groupe d'examen de l'application à sa septième session (CAC/COSP/IRG/2016/CRP.6).

75. En février 2016, l'ONUSUDC et l'Association nigérienne de lutte contre la corruption ont coorganisé, à l'intention de 40 participants issus des médias nigériens, une action de sensibilisation sur la Convention et sur le projet de loi anticorruption en cours d'élaboration dans le pays. En avril 2016, l'ONUSUDC a appuyé l'adoption d'un plan stratégique pour la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest lors d'une réunion accueillie par l'initiative de l'Open Society pour la région au Sénégal. L'ONUSUDC a également organisé un atelier à l'intention de 21 journalistes de la région du Pacifique pour mieux faire connaître la Convention et le rôle des médias dans la lutte contre la corruption. À l'issue de cet atelier, 30 communications sur le thème de la corruption ont été diffusées par différents médias.

76. En juillet 2016, l'ONUSUDC, en partenariat avec le Tribunal d'éthique de la fonction publique d'El Salvador, a fait plusieurs présentations sur des questions d'éthique destinées aux agents de la fonction publique et aux universités dans le cadre d'une campagne de sensibilisation intitulée "Adding values for the country I want" (De nouvelles valeurs pour un pays qui me correspond). Plus de 1 500 agents de la fonction publique et étudiants de tout le pays ont pu en bénéficier.

77. Depuis 2009, l'ONUSUDC et le PNUD organisent une manifestation commune le 9 décembre pour marquer la Journée internationale de la lutte contre la corruption. En 2015, l'ONUSUDC a participé et apporté son soutien aux activités organisées à cette occasion dans 20 pays. Plus de 80 bureaux extérieurs du PNUD et de l'ONUSUDC ont reçu le matériel de campagne, et on estime que l'opération a touché environ 200 millions de personnes grâce à des activités menées localement.

78. L'ONUSDC a continué de jouer un rôle moteur dans le cadre de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption, qui vise à encourager les établissements d'enseignement supérieur à inscrire les questions liées à la corruption dans leurs programmes de cours et à y consacrer des travaux de recherche. Le modèle de cours sur la Convention devant compter pour trois crédits d'enseignement et comprenant des ressources documentaires est désormais disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol et français, et sa version russe le sera en 2016. Plus de 40 universités dans le monde en dispensent la totalité ou certaines parties. L'Initiative propose également plus de 1 800 ressources en ligne gratuites, telles que des articles, livres et publications universitaires et du matériel pédagogique portant sur une large gamme de questions et de thèmes relatifs à la corruption, sur le portail TRACK.

79. En octobre 2015, un colloque de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption a été organisé à Moscou et a rassemblé des universitaires et experts pour examiner les possibilités à exploiter et les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'enseignement de la lutte contre la corruption. L'ONUSDC a accueilli à Doha, en avril 2016, une réunion mondiale de l'Initiative pour discuter de méthodes novatrices d'enseignement dans ce domaine. À la suite de ces réunions, un grand nombre d'autres institutions se sont montrées très désireuses de dispenser le modèle de cours. Dans le droit fil des deux réunions régionales organisées en 2015 dans le cadre de l'Initiative, une réunion pour l'Afrique de l'Ouest a été organisée au Burkina Faso en juillet 2016 et d'autres réunions régionales, pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ainsi que pour l'Asie du Sud-Est, sont prévues pour la fin de l'année 2016.

80. En s'appuyant sur les travaux de l'Initiative, l'ONUSDC étendra ses activités concernant l'enseignement de la lutte contre la corruption au cours des prochaines années, dans le cadre d'un projet mondial sur l'éducation pour la justice qui comprend des volets relatifs à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

81. L'ONUSDC a maintenu sa collaboration étroite avec l'Académie internationale de lutte contre la corruption, notamment en organisant des conférences et des échanges sur les initiatives universitaires. Au Panama, il a soutenu, par l'intermédiaire de l'Académie régionale de lutte contre la corruption pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, l'organisation d'une formation postuniversitaire inspirée du modèle de cours de l'Initiative. En outre, 13 cours et ateliers ont été dispensés à 429 participants issus des secteurs public et privé et de la société civile.

82. En mai 2016, l'ONUSDC a fourni des services consultatifs à la Commission indépendante contre la corruption de Maurice dans le cadre des efforts entrepris pour mettre en place une plate-forme de recherche sur la lutte contre la corruption à l'intention des petits États insulaires en développement.

83. Compte tenu du succès rencontré par la première Conférence mondiale sur la réforme du système de lutte contre la corruption dans les petits États insulaires tenue en août 2015, l'ONUSDC, le PNUD et Maurice ont organisé une deuxième conférence à Maurice en août 2016 concernant la prévention de la corruption dans les procédures de passation des marchés publics.

F. Aide à la coopération internationale en matière pénale se rapportant à la lutte contre la corruption

84. L'ONUSUDC a continué de tenir à jour une liste d'autorités centrales expressément chargées des demandes d'entraide judiciaire, conformément au paragraphe 13 de l'article 46 de la Convention. Cette liste contient actuellement les coordonnées de 151 autorités.

85. L'ONUSUDC a poursuivi sa coopération étroite avec l'Association internationale des autorités anticorruption (IAACA), notamment en participant à la neuvième Conférence annuelle et Assemblée générale de celle-ci, tenue à Tianjin (Chine) en mai 2016. Dans le document final de la Conférence, la Déclaration de Tianjin, les États parties étaient invités, entre autres, à s'inspirer de la Convention pour mettre en place des organes de lutte contre la corruption ou en revoir le mandat.

86. L'ONUSUDC a continué de soutenir des associations et réseaux régionaux de services anticorruption, tels que l'Association africaine des autorités chargées de lutter contre la corruption, l'Association est-africaine des autorités anticorruption et le Réseau des organismes nationaux de lutte contre la corruption en Afrique de l'Ouest. Grâce à l'appui de l'ONUSUDC, le réseau a mis en place un secrétariat permanent au Sénégal, qui tient des assemblées générales. Il a également créé, au Nigéria, un centre de formation à l'intention des responsables de la lutte contre la corruption dans la région. Un premier programme de formation de deux semaines a été organisé en septembre 2015. En Asie du Sud-Est, l'Office a participé à la réunion annuelle des organes de lutte contre la corruption qui sont membres du réseau South-East Asia Parties Against Corruption (SEA-PAC).

87. L'ONUSUDC a également travaillé avec d'autres organisations régionales pour promouvoir la lutte contre la corruption. L'ONUSUDC a appuyé la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans la création de son comité de lutte contre la corruption. Des réunions se sont tenues en octobre et novembre 2015 au Botswana pour débattre de la complémentarité entre la Convention et le Protocole de la SADC contre la corruption. L'Office a également travaillé avec le Centre de lutte contre la corruption des pays africains membres du Commonwealth pour répertorier les modes opératoires normalisés suivis par les autorités anticorruption dans ces pays. En outre, il a appuyé la réunion fondatrice du Réseau des institutions nationales anticorruption d'Afrique centrale (RINAC) qui s'est tenue en octobre 2015 au Gabon.

88. L'ONUSUDC a participé à la troisième réunion spécialisée des ministres et hautes autorités de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes sur la prévention de la corruption et la lutte contre ce phénomène, qui s'est tenue à Panama en octobre 2015. Il a également contribué à l'élaboration de la Déclaration de Panama, dans laquelle les États se sont engagés à renforcer la transparence, la responsabilisation et la participation des citoyens ainsi qu'à accroître la coopération régionale. En mars 2016, il a participé à la deuxième réunion de l'Association des Commissions pour l'intégrité et des organes de lutte contre la corruption des pays des Caraïbes membres du Commonwealth, qui s'est tenue à la Trinité-et-Tobago, pour discuter des problèmes liés à l'intégrité et des solutions adaptées aux petites îles des Caraïbes. Ces efforts ont permis à plusieurs pays de la région d'engager des enquêtes conjointes dans des affaires de corruption.

Criminalité visant les espèces sauvages et l'environnement

89. Dans sa résolution 23/1, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a prié les États Membres de tirer pleinement parti des dispositions relatives à la coopération internationale de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre la corruption pour prévenir et combattre le trafic illicite de produits forestiers. Conformément à cette résolution, des efforts sont mis en œuvre pour intégrer la lutte contre la corruption au Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts de l'ONUSUD, afin de détecter les risques de corruption existant dans ce domaine et d'y faire face.

90. Au niveau mondial, l'Office a participé à une manifestation sur le commerce illégal d'espèces sauvages et la corruption organisée par le Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en marge du Sommet anticorruption tenu à Londres en mai 2016. L'ONUSUD a également participé à une conférence de haut niveau sur la préservation des espèces sauvages intitulée "Save the Wildlife: Act now or game over", qui s'est tenue en mars 2016 aux Pays-Bas et visait à établir de nouveaux partenariats et projets. Il a en outre participé à une table ronde sur la corruption et la protection de la nature organisée en février 2016 au Royaume-Uni par les sections locales de Transparency International et du Fonds mondial pour la nature et par l'Université du Kent, visant à s'inspirer des enseignements acquis dans d'autres domaines de la prévention de la corruption.

91. En mai 2016, l'ONUSUD a animé une réunion au Botswana pour examiner la création d'un réseau africain d'analyse criminalistique spécialisée dans le domaine des espèces sauvages. Des représentants des Gouvernements de l'Angola, du Botswana, du Gabon, du Malawi, de Namibie, de Zambie et du Zimbabwe y ont participé.

92. À la demande du Service kényan de la vie sauvage, l'ONUSUD a apporté son aide à l'élaboration de structures visant à prévenir la corruption au sein du Service. L'élaboration d'une stratégie de prévention de la corruption au sein du Service, ciblée et avec des priorités clairement définies, a permis de réduire la corruption et de renforcer le système de renseignement sur la criminalité liée aux espèces sauvages. Ces modifications systémiques ont réduit les possibilités directes de corruption et contribué à la mise en place d'une culture d'intégrité, qui est essentielle pour une gestion raisonnable des espèces sauvages au Kenya. D'autres réformes fondamentales concernant les effectifs sont en cours d'élaboration.

93. L'ONUSUD a continué d'aider le Service kényan de la vie sauvage à mettre à jour sa stratégie de prévention de la corruption et ses codes d'éthique et de conduite. En 2016, des travaux similaires seront entrepris en Tanzanie et au Mozambique. En mars 2016, l'ONUSUD a également dispensé une formation sur la prévention de la corruption aux autorités chargées des espèces sauvages et à l'administration fiscale de l'Ouganda.

94. L'ONUSUD a dispensé, conjointement avec les États-Unis d'Amérique, une formation sur la collecte d'éléments de preuve aux fins des poursuites dans les affaires de corruption et de blanchiment d'argent en lien avec la criminalité liée aux espèces sauvages, à l'intention de procureurs de l'Angola, du Botswana, du Malawi,

du Mozambique, de la Namibie et de la Zambie spécialisés dans ce type de criminalité. Il a également coorganisé et animé un débat de haut niveau sur l'influence de la corruption et le rôle du secteur privé dans le commerce illicite d'espèces sauvages et le braconnage, en marge d'une réunion s'adressant au secteur privé que le Pacte mondial a tenue au Kenya en décembre 2015.

95. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'ONUSUD a fait un exposé axé sur les effets de la corruption sur la criminalité environnementale et le blanchiment d'argent à l'occasion de la réunion annuelle du Réseau des procureurs d'Amérique latine pour l'environnement tenue au Panama en novembre 2015. Il a participé à la réunion régionale annuelle du Réseau pour le respect et l'application du cadre juridique sur les espèces sauvages au Panama, en janvier 2016, et a appuyé deux stages de formation à l'intention des juges et des procureurs au sujet des effets de la corruption sur le trafic illicite d'espèces sauvages et de bois, qui se sont tenus au Costa Rica en février 2016 et en El Salvador en juillet 2016. En outre, un mini-atelier sur le même sujet a été organisé à la Grenade en juillet 2016 à l'intention des autorités chargées de la détection, de la répression et des poursuites.

96. En Asie du Sud-Est, l'Office a continué de mettre l'accent sur les liens qui existent entre la criminalité environnementale et la corruption. Il a également élaboré des outils, parmi lesquels une liste de contrôle permettant d'évaluer les risques de corruption dans l'industrie du bois. En outre, l'ONUSUD a mis en place, avec la Commission anticorruption malaisienne, un séminaire consacré aux problèmes de la corruption et de la criminalité environnementale et au recensement des mesures efficaces pour s'y attaquer. Il a également participé à la table ronde nationale sur la corruption et la criminalité environnementale tenue en Malaisie en avril 2016, à l'occasion de laquelle les autorités nationales ont mis au point une feuille de route pour lutter contre la corruption en rapport avec cette forme de criminalité.

G. Assistance en matière de recouvrement d'avoirs

97. L'ONUSUD a fourni une assistance à des institutions nationales en vue de renforcer leurs capacités à localiser, saisir, geler, confisquer et restituer le produit de la corruption. Les activités s'y rapportant ont été menées principalement dans le cadre de l'Initiative StAR, mise en place par l'ONUSUD et la Banque mondiale. Un rapport actualisé sur l'état d'avancement de l'exécution des mandats du Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs, contenant des informations détaillées sur les travaux de l'ONUSUD et de l'Initiative StAR a été soumis au Groupe de travail à sa dixième session (voir CAC/COSP/WG.2/2016/3).

98. En novembre 2015, l'ONUSUD a assuré le service de la sixième conférence du réseau international des points de contact pour le recouvrement d'avoirs, accueillie par l'Inde et à laquelle ont participé des représentants de 40 pays.

99. Dans le cadre de l'Initiative StAR, l'ONUSUD a organisé des ateliers d'experts sur le recouvrement d'avoirs et apporte un soutien actif à un certain nombre de réseaux régionaux, parmi lesquels le Réseau interinstitutionnel d'Afrique australe pour le recouvrement d'avoirs, le Réseau interinstitutionnel d'Afrique de l'Ouest pour le recouvrement d'avoirs, le Réseau interinstitutionnel du Groupe d'action financière d'Amérique du Sud sur le blanchiment de capitaux pour le recouvrement

d'avoirs, le Réseau interinstitutionnel d'Asie et du Pacifique pour le recouvrement d'avoirs et le Réseau interinstitutionnel d'Afrique de l'Est pour le recouvrement d'avoirs. L'Office s'est également associé à des organes régionaux opérant comme le Groupe d'action financière.

100. En décembre 2015, dans le cadre de cette même initiative, l'ONUSD a participé à la quatrième session du Forum des pays arabes sur le recouvrement d'avoirs, organisée en Tunisie. Les participants ont participé à plus d'une quarantaine de consultations bilatérales concernant des affaires de recouvrement et examiné les moyens techniques de surmonter les obstacles au recouvrement et à la restitution efficaces d'avoirs volés. L'Initiative StAR a également appuyé le neuvième séminaire de praticiens sur la restitution des avoirs des personnes politiquement exposées, tenu en Suisse, qui a débouché sur l'élaboration d'un guide pour la mise en œuvre de 5 des 10 lignes directrices pour le recouvrement efficace d'avoirs.

101. En décembre 2015, l'Initiative StAR a organisé un atelier sur les renseignements de sources ouvertes à l'intention des membres du Groupe bolivien interinstitutionnel de recouvrement d'avoirs. À l'issue de cet atelier, elle a publié conjointement avec le Ministère pour la transparence institutionnelle un guide pour l'établissement de demandes d'entraide judiciaire en matière pénale liées à la corruption. En avril 2016, un atelier sur les déclarations d'avoirs a été organisé par l'Initiative StAR dans l'État plurinational de Bolivie afin d'améliorer le formulaire national de déclaration d'avoirs et d'examiner les modifications à apporter au système de déclaration.

102. En février 2016, l'Initiative StAR a organisé un atelier de renforcement des compétences, au Botswana afin d'aider la Direction de la lutte contre la corruption et la criminalité économique et d'autres parties prenantes à élaborer un plan d'action à moyen terme pour l'application de la Loi nationale de 2014 sur le produit et les instruments du crime.

103. En 2017, un forum mondial sur le recouvrement d'avoirs sera coorganisé par le Royaume-Uni et les États-Unis, avec l'appui de l'Initiative StAR. Le Nigéria, le Sri Lanka, la Tunisie et l'Ukraine feront l'objet d'une attention particulière lors du forum, en tant que pays prioritaires soucieux d'améliorer leur système de recouvrement d'avoirs.

H. Évaluation des caractéristiques et modalités de la corruption à partir des faits

104. L'ONUSD a continué d'aider les États parties à rassembler des données et à mettre au point des indicateurs statistiques servant de références pour évaluer la corruption, ainsi qu'à mener des travaux de recherche et d'analyse pour renforcer les connaissances dont ils disposent dans ce domaine et étoffer les données factuelles sur lesquelles fonder la définition de règles, de politiques et d'interventions.

105. Le Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUSD a continué de soutenir le Bureau national de statistique nigérian dans l'élaboration d'une vaste étude sur les problèmes de corruption auxquels est confrontée la

population. L'étude est actuellement menée avec le soutien et la participation d'un large groupe de parties prenantes, et le rapport analytique est attendu pour début 2017.

V. Questions relatives à l'assistance technique à approfondir

106. Comme il a été souligné lors des réunions du Groupe d'examen de l'application et de la Conférence des États parties, la fourniture d'une assistance technique en réponse aux besoins recensés est essentielle pour une application efficace et cohérente de la Convention.

107. Le processus d'examen de l'application de la Convention et la définition de mesures de suivi visant à en assurer la pleine application doivent être placés sous la conduite des pays, qui doivent se les approprier, et être soumis aux priorités nationales; ils doivent être inclusifs et globaux, en associant tous les acteurs concernés de manière systématique et ils doivent être coordonnés au niveau national.

108. Une assistance technique ciblée, ponctuelle et à court terme devrait être proposée pendant le processus d'examen en vue d'apporter une première réponse aux besoins recensés pendant les examens de pays. Au niveau régional, l'assistance peut prendre la forme d'ateliers régionaux de formation et d'échanges de bonnes pratiques. Les ressources extrabudgétaires nécessaires au financement de ce type d'ateliers sont essentielles pour renforcer l'impact des travaux du Mécanisme d'examen ainsi que la coopération régionale et internationale.

109. Dans bien des cas, les besoins recensés lors des examens de pays requièrent une assistance plus étoffée sur plusieurs années, qui comprend des conseils législatifs, politiques et techniques. Dans ce type de cas, une approche stratégique est nécessaire pour que les prestataires d'assistance tiennent compte des conclusions des examens en vue soit de l'élaboration de nouveaux programmes d'assistance technique, soit de l'incorporation de ces besoins dans des programmes en cours. Dans ce but, l'ONUSD facilite le dialogue entre les autorités nationales et les partenaires de développement concernés afin d'obtenir un appui pour le programme, sans toutefois s'imposer en tant qu'organisme d'exécution.

110. Il est nécessaire de combler le fossé grandissant entre la demande croissante de services de l'ONUSD et la capacité de ce dernier à fournir cet appui et à répondre aux attentes des États parties. Le fait que les États parties et les autres donateurs préfèrent généralement fournir des contributions extrabudgétaires allouées à des fins strictement définies et pour une période relativement courte limite également la capacité de l'ONUSD à satisfaire comme il se doit les besoins recensés. Le Groupe d'examen de l'application voudra peut-être prendre acte de l'augmentation des demandes d'assistance technique en rapport avec la Convention et noter que cette tendance se confirmera probablement lors du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application. Il souhaitera peut-être inviter les États parties et les autres donateurs à renouveler leur engagement en faveur de la prévention et de la détection de la corruption ainsi que de la conduite des enquêtes en la matière par l'apport des ressources financières voulues, en particulier sous la forme de contributions extrabudgétaires qui s'étalent sur une période pluriannuelle et dont l'utilisation est définie de façon souple.

111. Le Groupe souhaitera peut-être aussi recommander aux États parties d'intensifier les efforts qu'ils engagent pour apporter une assistance directe ou un financement à des partenaires de développement afin de répondre aux besoins d'assistance technique recensés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application.
